

Publié le 2 octobre 2013

## La Réunion : Ravine Blanche décroche le label EcoQuartier

Avec la Société d'équipement du département de La Réunion (Sedre) comme acteur clé, Ravine Blanche (Saint-Pierre) a décroché en septembre le label EcoQuartier, aboutissement d'un vaste programme de rénovation urbaine mené avec le soutien de l'Anru.



En recevant le 9 septembre 2013 le label ÉcoQuartier des mains de la ministre du Logement Cécile Duflot, la ville de Saint-Pierre a obtenu la reconnaissance d'un engagement important mené depuis près d'une décennie avec l'appui de l'Anru. Le projet transforme peu à peu le quartier défavorisé de 60 hectares en le réintégrant dans le tissu urbain limitrophe. Le projet prévoit la construction à terme de 800 nouveaux logements (dont 50 % de logements sociaux), la réhabilitation et la résidentialisation des 1 139 logements locatifs sociaux existants, et la création et la réhabilitation des équipements publics. Les voies existantes sont réaménagées, des voies nouvelles ainsi que des espaces publics voient le jour. « L'enjeu est très important pour la commune, avec un quartier de 6 000 habitants et 2 000 logements en entrée de ville, adossé au centre historique et en bordure du lagon », explique Philippe Lapierre, directeur général de la Société d'équipement du département de La Réunion ([Sedre](#)), mandatée par la commune pour l'aménagement du quartier.

La Sedre a lancé en 2012 les travaux de voiries qui s'achèveront en 2015, mettant en place une importante trame viaire dans une logique de développement durable et de réintégration dans le tissu urbain voisin. A la recherche de meilleures liaisons avec le reste de la ville, s'est ajouté un travail de création et de requalification des voiries, « dans un souci de favoriser le développement de

modes de transports doux, tels que piéton, vélo et bus, qui n'existaient pas de manière spécifique auparavant », précise Philippe Lapierre.

### **Une logique de développement durable**

Une gestion de l'eau écologique novatrice et un éclairage public économe ont également été prévus. « Il était capital pour le canal Sorema qui traverse le quartier et pour le lagon voisin d'empêcher le rejet d'une eau pluviale polluée », commente le directeur général de la Sem. La mise en place d'un réseau de noues plantées, associée à une série de puisards, permettent ainsi la retenue de 1 000 m<sup>3</sup> d'eau de pluie. L'infiltration de l'eau est également favorisée par l'utilisation de matériaux adaptés (scories dans les venelles et dalles de parking drainantes). En dernier lieu, la dépollution avant rejet est permise grâce à l'implantation de 6 décanteurs, de type lamellaire, implantés sur l'ensemble du périmètre. Les plantations jouent aussi un rôle important le long des voiries. Tous les arbres existants ont été conservés et 300 autres ont été plantés, ainsi que plus de 6 000 arbustes. Les essences ont été sélectionnées en fonction de leur adaptation au site, avec l'objectif « de permettre aux résidents de bénéficier d'un maximum de confort de vie ».

La Sedre a utilisé un savoir-faire développé depuis sa création en 1968 à l'initiative du Département, associé aux communes de Saint-Denis, du Port, Saint-Paul et Saint-Pierre, ainsi qu'à d'autres partenaires publics et privés. « Sur un territoire où la pression démographique est importante, et le foncier et les ressources rares, la Sem est familière de ce type de problématique », confie Philippe Lapierre.

Par Marie-Anne RAMAZZINA